

Procès-verbal des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL de VILLARD-SALLET

Séance du 8 janvier 2026

Le huit janvier deux-mille vingt-six à dix-neuf heures trente minutes, le conseil municipal s'est réuni au lieu habituel de ses séances, à la suite de la convocation adressée par Mr Le Maire, MESTRALLET Jean-Claude, le 19 décembre 2025.

Présents : MM. MESTRALLET Jean-Claude, Aline MESTRALLET, Sabine DIAS MAGALHAES, Nicolas COUTIER, Boban LECIC, Caroline GUCHER.

Absent excusé : Ronald VALLANT, Christophe ESQUENET (pouvoir donné à Nicolas COUTIER)

La séance est ouverte à 19 H 30

Présence de 0 administré.

Conformément à l'article L-2121-15 du CGCT, il est procédé à la désignation du secrétaire de séance : Madame Aline MESTRALLET est désignée secrétaire par le conseil municipal et accepte les fonctions.

En début de séance le compte-rendu de la séance du 27 novembre 2025 est approuvé par l'ensemble du conseil municipal.

Rappel de l'ordre du jour :

- Délibération - approbation des modifications statutaires du SDES
- Délibération – révision tarifaire mission archivage CDG73
- Délibération – renouvellement engagement PEFC 2026-2030
- Délibération - mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente au profit des candidats durant la période électorale pour les élections municipales de mars 2026
- Devis défibrillateur extérieur
- Questions et informations diverses

I. Délibération - approbation des modifications statutaires du SDES (Délibération N°1)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des articles L5711-1, et L5211-17 ;

Vu la délibération n°CS 4-3-2025 en date du 5 novembre 2025 par laquelle le comité syndical du Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES73) a accepté à l'unanimité la modification des statuts du syndicat ;

Vu le projet de statuts modifiés ;

Considérant que le syndicat doit consulter l'ensemble de ses membres concernant ces modifications, et ce, conformément aux dispositions visées ci-dessus ;

Le Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie (SDES), autorité organisatrice de la distribution publique d'électricité a progressivement élargi ses compétences pour répondre aux besoins des collectivités. Aujourd'hui le SDES propose un accompagnement technique et financier sur diverses missions : l'enfouissement des réseaux secs, la performance d'énergie renouvelable mais aussi la mobilité électrique.

Les statuts du SDES ont été modifiés pour permettre notamment l'intégration des EPCI et développer de nouveaux services à l'intention de ses adhérents.

Ces statuts modifiés entreront en vigueur à compter de la publication de l'arrêté préfectoral portant modification statutaire.

Après avoir pris connaissance du projet de statuts, les membres du conseil municipal sont invités à :

- Accepter la modification des statuts proposée par le Syndicat Départemental d'Énergies de la Savoie.

II. Délibération – révision tarifaire mission archivage CDG73 (Délibération N°2)

Le Maire rappelle la mission archivage. La 1ere partie de celle-ci a eu lieu du 1^{er} au 19 décembre 2025 (soit 15 jours) au sein de la mairie. L'archiviste a procédé à diverses tâches et notamment la préparation du dépôt aux archives Départementales ainsi que le bordereau d'élimination à faire valider par les archives Départementales avant destruction.

Les 35 prochains jours se feront aux Archives Départementales par l'archiviste (remise en état, numérisation et classement). Le CDG73 nous a fait savoir l'augmentation tarifaire pour ces 35 jours. A savoir +20€/jour, soit une plus-value de 700€.

La convention sera transmise par le CDG73 prochainement.

Le conseil municipal après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité des membres présents :

- Accepte l'augmentation tarifaire proposée par le CDG73 → 250€ la journée
- Autorise le Maire à signer la convention avec le CDG73

III. Délibération – renouvellement engagement PEFC 2026-2030 (Délibération N°3)

La Maire indique la demande d'adhésion au PEFC concernant l'entretien par l'ONF de la forêt, afin d'obtenir les aides financières.

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l'unanimité,

- Accepte l'adhésion au PEFC à hauteur de 57.80€/5 ans,

IV. Délibération - mise à disposition gracieuse de la salle polyvalente au profit des candidats durant la période électorale pour les élections municipales de mars 2026 (Délibération N°4)

Le Conseil municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu la circulaire du Ministère de l'Intérieur relative à l'organisation des campagnes électorales et à l'observation de la réserve par les autorités publiques ;

Vu la délibération n° 8 en date du 23/11/2023 portant sur les modalités de mise à disposition de la salle polyvalente ;

Considérant la tenue des élections municipales prévues les 15 et 22 mars 2026 ;

Considérant le principe d'égalité d'accès aux équipements municipaux pour l'ensemble des candidats ou listes déclarés ;

Approuve la mise à disposition gratuite pour les candidats ou listes représentés par un mandataire dument déclaré en préfecture, et sous réserve de disponibilité de la salle polyvalente.

V. Devis défibrillateur extérieur

Le Maire indique avoir reçu un devis pour la mise en place d'un défibrillateur. A noter que celui-ci sera prévu pour être en extérieur et prévoir un dispositif pédiatrique (enfant jusqu'à 8 ans).

Ce devis est de 2 098€ HT. Auquel s'ajoute annuellement l'abonnement de maintenance à hauteur de 149€ HT.

Ce point devra être abordé au vu du vote du budget 2026.

VI. Questions et informations diverses

a. Recrutement agent technique

La liste des tâches a été mise à jour.

Sur 7 candidats reçus 2 sont présélectionnés (et 1 plus disponible).

Après débat en CM des divergences entre les élus et le Maire ressortent. A savoir : Mise à disposition d'un véhicule de fonction et certaines tâches à effectuer. Le Maire attire l'attention des élus sur l'équilibre budgétaire.

b. Date prochain conseil

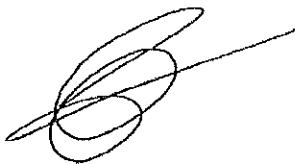
La date du prochain CM est fixée au jeudi 26 février 2026 à 19h30. Un DOB est prévu le 12/02/2026 à 19h.

c. Vœux

Les voeux de la municipalité sont fixés le samedi 17 janvier 2026 à 18h30 dans la salle polyvalente

En l'absence d'autres questions, la séance est levée à 22h30.

La secrétaire de Séance
Aline MESTRALLET



Le Maire
Jean-Claude MESTRALLET



Mairie de SAINT-LARY-SOULAN
(Savole)